

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

CANTON
CHAMONIX MONT-BLANC

COMMUNE
CHAMONIX MONT-BLANC

POLE VOIRIE/CB

ARRETE DU MAIRE

**FERMETURE PERMANENTE DES SENTIERS D'ACCES MER DE GLACE
- VIA LES ECHELLES**

A COMPTER DU 22/12/2023

Le Maire de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,

Vu l'avis favorable du Directeur des Services Techniques Municipaux,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation des piétons à l'occasion des travaux de remplacement de la télécabine d'accès à la mer de glace par la Compagnie du Mont-Blanc.

Considérant la nécessité de procéder à la mise en œuvre de toutes les dispositions au démantèlement des installations sur les sentiers d'accès à la mer de glace via les échelles et via la gare avale de l'ancienne télécabine.

A R R E T E

Ce présent arrêté annule et remplace l'arrêté N°013904 du 01/12/2023

Article 1 – la circulation est interdite aux piétons sur le sentier d'accès à la mer de glace via les échelles (échelles comprises) à compter du 22/12/2023,

Article 2 – l'accès au glacier de la Mer de Glace se fait dorénavant par le nouvel itinéraire. Cet itinéraire nécessite l'usage du matériel d'alpinisme

Article 3 – La mise en place de la signalisation de la fermeture de l'accès via les échelles et le balisage du nouvel itinéraire sera assuré par le service des Pistes et Sentiers de la Communauté de Communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc.

Article 4 - L'accès via la gare avale de l'ancienne télécabine reste possible jusqu'à la mise en service de la nouvelle télécabine. Cet accès n'est plus entretenu, il nécessite l'usage du matériel d'alpinisme. Vous vous y engagez sous votre propre responsabilité.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à CHAMONIX, le 19/12/2023

**Pour le Maire
L'Adjoint à la Sécurité et Montagne,
Claude JACOT**

ARRÊTE DE FERMETURE
ACCES MER DE GLACE PAR LES ECHELLES
A PARTIR DU 22 DECEMBRE 2023

